

PROGRAMME MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES « AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ » MAC APS

27 heures

ASSISTANCE FORMATION PREVENTION SECURITE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 15979 13
Auprès du préfet de région PACA
Autorisation d'exercer CNAPS N° FOR 013-2028-04-06- 20180607953

Référence : Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

Obligations réglementaires :

Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.

Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de **vingt-quatre mois avant l'échéance de validité** de la carte professionnelle.

Objectifs : À la fin de cette formation vous aurez maintenu et actualisé les compétences nécessaires au renouvellement de votre carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

Bénéficiaires : Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle

Pré requis :

- Être titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)
- Être titulaire du certificat SST de moins de 2 ans (copie à fournir)

Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de **vingt-quatre mois avant l'échéance de validité** de la carte professionnelle.

RNCP : non

V1 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



Pour le renouvellement d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation continue, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit :

MODULE : PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

CONNAÎTRE :

- o Les principes de la république notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine
- o Les symboles de la république (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû
- o Les notions de l'État de droit et le respect de l'ordre public

Durée : 3 heures

CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

CONNAÎTRE :

- o les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie
- o le principe d'exercice exclusif
- o les conditions de détention et d'usage des armes
- o les obligations relatives au port des uniformes et des insignes
- o la non-confusion avec un service public
- o les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir
- o les articles 53 et 73 du code de procédure pénale
- o la non-assistance à personne en danger
- o l'omission d'empêcher un crime ou un délit
- o les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété
- o le secret professionnel

Durée : 4 heures

COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

Gérer les conflits

- o Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits
- o Savoir : Traiter une agression verbale, gérer ses émotions, adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôle des accès, filtrages...)

Maîtriser les mesures d'inspection filtrage

o Connaître :

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages
- Les modalités d'agrément
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions

o Maîtriser les techniques :

- D'inspection visuelle des bagages
- De la palpation

V1 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07

Durée : 7 heures

COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES ET PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- o définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat)
- o les différents types de terrorisme (Vigipirate)
- o historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques)
- o méthodologie du terrorisme
- o motivation du terrorisme

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- o attentats aveugles
- o attentats suicides
- o prises d'otages et exécution
- o attaques avec armes de guerre

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- o la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E)
- o la menace informatique

Connaître les niveaux de risques associés

Comprendre le niveau de risque en France :

- o rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- o processus de raisonnement
- o sites sensibles, population ciblée

Connaître les différents matériels terroristes

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- o armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice
- o les différents explosifs (solide, liquide, vrac)
- o les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif)
- o sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes

- o Savoir cultiver son comportement
- o Savoir combattre les habitudes et les routines : être attentif, vigilant et dissuasif. Respecter les procédures
- o Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes

- o Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
- o Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
- o Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)
- o Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

Savoir entretenir sa culture de la sécurité

V1 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



- o Savoir utiliser le retour d'expériences
- o Savoir participer à l'évaluation des procédures de sécurité
- o Savoir s'informer

Se protéger soi-même et protéger

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :

- o actes réflexes
- o courir, se cacher, combattre en derniers recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique
- o Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention – Sécuriser une zone

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :

- o Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes)
- o Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance)

Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- o attitudes et comportements
- o à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur
- o connaître les missions du centre opérationnel de police (COP)

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

- o être un citoyen sensibilisé

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- o dans l'urgence et post attentat
- o contrôle des accès
- o attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé
- o prendre en considération le risque de sur attentat

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger

Connaître :

- o les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies)
- o les blessures par explosions (notions : blast et projectiles)

Notion de secourisme tactique

- o Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle ou des blessures suite à des explosions
- o Présentation visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstrations, pratique pour une sensibilisation
- o Dégagement d'urgence
- o Présentation visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstrations, pratique pour une sensibilisation d'une personne blessée pour :
 - La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable
 - Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée

Alerter les secours

- o Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

Durée : 13 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

V1 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



- Équipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel
- Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique.
- Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel.
- Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques.
- Évaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Manon Guerrero

PRIX : 280,00 €

CONTACT : 04 42 96 23 38 – 06 07 65 83 35
Mail : contact@afpsformation.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Minimum 4 et Maximum 12

DURÉE : 27 heures sur 3 jours et demi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

LIEU DE LA FORMATION : 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP : Pour toute question liée au handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires. (Référent handicap : Manon Guerrero)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCU tout au long de la formation
- Attestation de suivi de stage de maintien et actualisation des compétences – MAC : Document CNAPS
- Attestation de formation SST et carte SST : Évaluation continue tout au long et en fin de formation, épreuves certificatives

V1 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07